



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), JP. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), JS. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/002980

Rapport n°1.1.3 - Orientations budgétaires 2016 - Budget annexe Déchets

Orientations budgétaires 2016 - Budget annexe Déchets

Rapporteur : Gabriel BAULIEU et François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le nouveau projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets peut se décliner en quatre projets majeurs :

1/ amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif,

2/ traitement des points accidentogènes,

3/ programme de renouvellement de bennes et migration vers une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs,

4/ poursuite de la perception des matières recyclables.

Le PPIF 2016-2020 met en évidence une évolution maîtrisée de la masse des recettes de la redevance supportée par les ménages.

Il est à noter que le projet de Budget annexe Déchets 2016 sera étudié lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2015.

Le présent rapport introduit le débat d'orientations budgétaires que le Conseil communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujetti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Le projet de mandat communautaire

Dans le cadre du présent mandat, il est proposé 4 projets majeurs.

A/ 1^{er} projet : amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif

Ce premier projet est né du constat d'une appropriation moindre de la redevance incitative en habitat collectif.

De 2012 à 2015, une équipe composée de 4 agents cofinancés dans le cadre du programme LIFE+ a suivi plus de 200 sites d'habitat collectif en lien avec les bailleurs sociaux : sensibilisation des habitants, dotation de bacs. Pour une majorité des sites suivis, il a été constaté une baisse des déchets résiduels de 5 à 10 %, une hausse du tri de 5 à 10 % et une facture maîtrisée.

Durant l'année 2015, le dispositif d'accompagnement en habitat collectif a été poursuivi, mais une réflexion a été lancée sur le devenir du dispositif en lien avec les bailleurs sociaux et les élus communautaires en charge de la politique de la Ville et de l'habitat collectif.

De cette réflexion, deux orientations majeures se sont dégagées :

- le maintien de l'objectif de diminution des déchets résiduels et la hausse des déchets recyclables avec maîtrise de la facture. L'efficacité des actions de sensibilisation auprès des habitants sera recherchée dès les projets d'aménagement ou de réhabilitation en veillant à la prise en compte des conditions de stockage et de collecte des déchets permettant d'atteindre cet objectif. Ainsi, au-delà des actions de sensibilisation, une relation étroite sera établie avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics du Logement.
- Le cadre de vie et la sécurité seront également des nouveaux objectifs de la gestion des déchets en habitat collectif : diminution du temps d'occupation des bacs sur le domaine public (service complémentaire proposé aux bailleurs sociaux avec seulement la sortie de bac, travail de coordination sur les horaires de passage de la benne, expérimentation de nouveaux outils de collecte tels que les points d'apport volontaire.

B/ 2^{ème} projet : traitement des points accidentogènes

Avant 2011, un travail avait été engagé auprès des communes pour résorber les points accidentogènes (il s'agit notamment des marches arrière des bennes pour permettre la collecte en porte à porte). Ce travail de résorption des points accidentogènes a été suspendu dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

La sécurité des agents de collecte et les conditions de réalisation de leur mission sont une priorité du mandat. Ainsi, durant l'année 2015, tous les points accidentogènes sur le territoire du Grand Besançon ont été répertoriés.

En 2016, en concertation avec les maires, il s'agira de définir la méthode et le planning de résorption des points accidentogènes et en amont de sensibiliser à ce sujet afin que toutes les opérations nouvelles d'aménagement prennent en compte la collecte des déchets.

C/ 3^{ème} projet : programme de renouvellement de bennes et migration vers une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, 10 bennes ont été renouvelées en 2010/2011 et l'ensemble du parc est équipé pour permettre la pesée.

Il est constaté une hausse des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs.

Durant le mandat, l'objectif est d'étaler les investissements à réaliser pour renouveler le parc de bennes ; mais également à cette occasion de mettre en œuvre une nouvelle technologie d'identification et de pesée pour maîtriser l'évolution des coûts de maintenance et disposer d'une autonomie interne sur la technologie et la gestion des données.

La création d'un espace identifié pour l'entretien des bennes s'inscrit dans cette perspective.

D/ 4^{ème} projet : poursuivre la perception des matières recyclables

Un des enjeux est de poursuivre la hausse de la récupération des matières recyclables.

Cet objectif nécessite de s'attacher à plusieurs axes :

- l'évolution et l'optimisation de l'organisation de la précollecte (outils et conditions de collecte des matières : centre-ville, habitat collectif),
- les actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants,
- l'évolution des consignes de tri et la recherche d'harmonisation.

Enfin, l'évolution des territoires dans le cadre du projet de loi NOTRe sera source de nouveaux champs d'étude à ouvrir du fait de la modification du périmètre de compétence.

II. Enjeux financiers pour la période 2016/2020

Ces orientations budgétaires 2016 et ce PPIF 2016-2020 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, les données financières sont établies sur la base d'un périmètre géographique du Grand Besançon inchangé ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2016-2020.

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses 1 603 K€ pour 2016 (contre 1 002 K€ en 2015)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ contre 280 K€ en 2015

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2016 ainsi que sur la période 2017-2020. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 200 K€ pour 2016 (montant identique à 2015)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la tranche annuelle relative au programme d'amélioration des modes de pré-collecte en zone d'habitat dense par l'implantation de PAV enterrés et semi-enterrés.

La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 200 K€ par an sur la période 2016-2020.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 600 K€ pour 2016 (contre 350 K€ en 2015)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 600 K€ pour 2016. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 bennes à ordures ménagères dotées de leur système complet de pesée dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement
- chaque année, le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

Le programme d'investissement et de renouvellement prévoit également :

- pour 2017 : l'acquisition de 9 BOM dont 6 seront mises à disposition du prestataire dans le cadre du futur marché de collecte et 3 BOM dans le cadre du renouvellement, ordinaire (enveloppe globale de 1 700 K€),
- pour 2018 : l'acquisition de 2 BOM en renouvellement (enveloppe globale de 600 K€).

d/ L'acquisition de matériel informatique : 220 K€ pour 2016 (contre 15 K€ en 2015)

Cette enveloppe intègre notamment pour 2016 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 5 équipements informatiques embarqués sur les BOM nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation (110 K€). Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2018 et portera à terme sur 24 BOM,
- l'acquisition de puces électroniques UHF : 90 K€,
- le renouvellement ordinaire du matériel informatique de la direction (10 K€).

L'enveloppe globale dédiée à l'acquisition de matériel informatique est prévue à hauteur de 100 K€ pour 2017 et 130 K€ pour 2018. A l'issue de ce programme d'investissement, cette enveloppe annuelle retrouvera un niveau plus habituel de l'ordre de 10 K€ par an.

e/ Constructions : 200 K€ pour 2016

Il s'agit des crédits nécessaires à la construction d'une structure intégrée à l'aire de lavage située au centre technique municipal qui abritera le projet de future cellule BOM ainsi que l'atelier dédié à l'entretien du parc de conteneurs.

f/ Le remboursement de la dette en capital : 15 K€ pour 2016 (montant identique à 2015)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe Déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

L'encours global au 31 décembre 2016 s'élèvera à 15 K€, soit 0,08 € par habitant.

2. Les recettes : 1 603 K€ en 2016 (contre 1 002 K€ en 2015)

a/ Les amortissements : 888 K€ pour 2016 (contre 1 000 K€ en 2015)

Les gros investissements à réaliser dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement du matériel généreront une hausse de cette dotation à partir de 2017 (910 K€) qui devrait se stabiliser à environ 1 160 K€ sur la période 2018-2020.

b/ Le recours à l'emprunt : 713 K€ pour 2016

Ces orientations budgétaires 2016 font apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 713 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2016 d'acquisition de BOM ainsi que de la construction d'une structure abritant la future cellule BOM. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents cumulés de 2015 à l'occasion du vote du compte administratif 2015, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

I. Les dépenses : 19 177 K€ pour 2016 (contre 18 801 K€ en 2015, soit en hausse de 2,0 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 10 078 K€ pour 2016 soit en hausse de 2,2 % en comparaison de 2015 qui s'élevait à 9 858 K€.

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes
(1 891 K€ pour 2016 contre 1 758 K€ en 2015, soit + 7,6 %)

Le SYBERT a mis en service son centre de tri depuis le 2nd semestre 2012 et son centre de tri massification depuis le 2nd trimestre 2015.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 16 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 30 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2016-2020 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2015	11 600	146,45 €/t	1 700 K€
2016	12 400	148,00 €/t	1 835 K€
2017	12 900	95,30 €/t	1 229 K€
2018	13 000	97,20 €/t	1 263 K€
2019	13 100	99,00 €/t	1 298 K€
2020	13 200	101,00 €/t	1 333 K€

Il est à noter qu'à compter de 2017, l'intégralité du produit des ventes de matière recyclable feront l'objet, comme celui du papier actuellement, d'une déduction du prix à la tonne sur la base d'une recette annuelle évaluée à 700 K€.

Valorisation des OM résiduelles
(3 072 K€ pour 2016 contre 3 080 K€ en 2015, soit - 0,6 %)

Les prévisions 2016/2020 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré du four 3, ni le détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération le programme d'investissement à réaliser sur les fours actuellement en fonctionnement sur la base des tonnages estimés.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2016-2020 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés tiennent compte d'une TGAP à hauteur de 4,11 €/t sur toute la période.

Evolution estimée 2016/2020

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation pour 2015	30 300	102,61 €/t	3 109 K€
2016	29 500	103,80 €/t	3 062 K€
2017	28 700	112,00 €/t	3 214 K€
2018	28 400	113,00 €/t	3 209 K€
2019	28 200	114,00 €/t	3 215 K€
2020	28 000	115,00 €/t	3 220 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM

(5 115 K€ pour 2016 contre 5 020 K€ en 2015, soit + 1,9 %)

Année	Déchetteries (€/hab)	Prévention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Contribution travaux UIOM(*)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2015	22,51	0,73	2,45	1,50	1,00	28,19	4 971 K€
2016	22,51	0,73	2,45	1,50	1,65	28,84	5 115 K€

Population prise en compte pour 2015 : 176 339 habitants

Population prise en compte pour 2016 : 177 354 habitants

(*) Débat en cours sur le devenir de l'incinération

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables

(1 490 K€ pour 2016 contre 1 462 K€ en 2015, soit + 1,9 %)

Le marché de collecte actuel confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Conformément au CCTP, il a fait l'objet en août 2015 d'un avenant (pour un montant annuel de 70 K€) visant à prendre en compte l'évolution de la population et le nombre de points de collecte sur le secteur concerné.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2016-2020 est indexée annuellement sur une base estimée de + 1 %.

Collecte du carton
(90 K€ pour 2016, identique à 2015)

Le nouveau marché avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Il s'établit en 2015 sur la base d'un prix de 204,39 €/t de carton collectée, soit un tarif actualisé très légèrement en baisse par rapport à l'an passé (204,95 €/t). Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 t.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4'880 K€ en 2016 soit un montant identique à 2015.

Les crédits prévus pour 2016 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2016, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- l'augmentation attendue des charges patronales de retraite : + 40 K€,
- le GVT : 20 K€
- la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif au-delà du 31 décembre 2015 à hauteur de 3 agents (agents en CDD). Il est à noter que cette mission est soutenue par l'ADEME à hauteur d'environ 75 % du coût de ces postes : - 25 K€,
- la prorogation du poste en contrat d'avenir d'un ambassadeur de tri en habitat social financé intégralement par les participations des bailleurs sociaux et par l'Etat : 0 K€,
- l'impact sur une année pleine (6 mois en 2015) de l'embauche depuis le 1^{er} juillet 2015 d'un conducteur dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre : + 20 K€,
- l'incidence budgétaire liée à la fin du CET de l'ancien directeur à l'occasion de son départ en retraite effectif : - 60 K€,
- l'impact du non remplacement d'un poste de technicien à la suite de son départ en retraite courant d'année 2015 : - 25 K€,
- la mise en place d'un central téléphonique commun SYBERT/DGD : 25 K€.

L'évolution annuelle de ce poste est estimée à + 1 % sur la durée du PPIF.

d/ Les fournitures de régie : 510 K€ pour 2016 (contre 480 K€ en 2015, soit + 2,1 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La baisse du prix des carburants ne permet pas de compenser l'évolution attendue du poste pièces mécaniques en raison de la hausse sensible des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs ainsi que de la fin de la période de garantie de 2 véhicules poids lourds dédiés à la collecte du verre.

Les crédits de ce poste devraient sensiblement diminuer à compter de 2018 après le déploiement du dispositif visant à acquérir de l'autonomie au sein de la direction sur la technologie et la gestion des données.

e/ Les autres prestations : 120 K€ pour 2016 (contre 140 K€ en 2015)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des PAV et du recours à du personnel de collecte intérimaire. En raison de l'entrée en service en juillet 2015 du centre de massification du SYBERT, la prestation de chargement du verre sur le site de l'usine d'incinération ne figure plus à ce poste (voir partie charges de traitement ci-dessus).

Cette enveloppe devrait rester stable sur la durée du PPIF.

2. Les recettes : 19 177 K€ pour 2016 (contre 18 801 K€ en 2015, soit en hausse de 2,0 %)

a/ Subventions : 2 800 K€ pour 2016 (contre 2 460 K€ en 2015)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant d'Eco-Emballages. Il est rappelé qu'à compter de l'année 2016, il appartiendra au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès d'Eco-Emballages et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2016 est évalué à 2 535 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2015, le nouveau soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le nouveau rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Un autre éco organisme, Eco-Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2016 s'élève à 195 K€.

A ce poste figure également à compter de 2016 et jusqu'en 2018, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif.

b/ Ventes matières : 660 K€ pour 2016 (contre 658 K€ en 2015, soit + 0,3 %)

En dépit d'une hausse sensible du tonnage de déchets recyclables en raison principalement de l'extension de la consigne de tri des plastiques, ce poste ne variera que très peu compte tenu des cours de reprise des matières en baisse globalement en comparaison de l'an passé. Il est à noter que l'intégralité de cette recette viendra en déduction du prix à la tonne de déchets recyclables triés à compter de 2017.

c/ La REOM

La redevance incitative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces assiettes ont diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases en atténuation depuis peu pourrait retrouver dès 2016 une certaine vigueur en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques.

Il en sera ainsi jusqu'à l'atteinte d'une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de garantir l'équilibre des budgets futurs.

Cette anticipation signifie qu'un besoin identique de recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires (coût à l'habitant identique) se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI.

Pour 2016, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait se stabiliser au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (177 354 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établirait à **72,00 € HT par habitant en 2016, soit un montant identique à 2015.**

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2015 s'élèvent ainsi à :

- 12 770 K€ pour la redevance des ménages,
- 2 787 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de REOM HT des ménages sur la période 2016-2020 (en masse)

2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
0,0 %	1,2 %	1,1 %	1,5 %	1,8 %

Le Conseil de Communauté débat des orientations budgétaires 2016 du budget annexe Déchets.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité

PIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS (2016-2020)								
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2015	Simulation réalisations 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total années 2016- 2020
Mobilier, matériel	46 000,00	6 106,18	236 800,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	316 800,00
Conteneurs	311 192,00	240 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 250 000,00
Colonnes	200 000,00	71 500,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00
Emprunts	14 500,00	14 273,18	14 900,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	30 400,00
Véhicules	2 274 705,70	94 632,00	600 000,00	1 700 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	4 100 000,00
Constructions			200 000,00					
Amortissements	96 400,00	96 392,50	96 400,00	96 400,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00	453 800,00
Dépenses imprévues	65 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
Résultat n-1								
TOTAL dépenses d'investissement	3 007 797,70	522 903,84	1 603 100,00	2 286 900,00	1 162 000,00	1 162 000,00	1 162 000,00	7 176 000,00
Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2015	Simulation réalisations 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total années 2016- 2020
Emprunt	0,00	0,00	713 000,00	1 374 900,00	0,00	0,00	0,00	2 087 900,00
Amortissements	999 900,00	999 860,96	888 100,00	910 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00	5 278 100,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	1 244 513,60	1 244 513,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00
Résultat n-1	767 384,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	3 007 797,70	2 244 374,56	1 603 100,00	2 286 900,00	1 162 000,00	1 162 000,00	1 162 000,00	7 376 000,00
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2015	Simulation réalisations 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total années 2016- 2020
Tri des déchets recyclables	1 700 000,00	1 700 000,00	1 890 745,00	1 285 000,00	1 315 000,00	1 355 000,00	1 385 000,00	7 230 745,00
Traitement des déchets résiduels	3 110 800,00	3 110 000,00	3 072 480,00	3 214 000,00	3 210 000,00	3 215 000,00	3 220 000,00	15 931 480,00
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SYBERT	4 974 371,00	4 972 000,00	5 114 889,00	5 290 000,00	5 460 000,00	5 640 000,00	5 810 000,00	27 314 889,00
Charges de personnel BA Déchets	4 880 000,00	4 800 000,00	4 880 000,00	4 910 000,00	4 940 000,00	4 900 000,00	4 930 000,00	24 560 000,00
CONTRIBUTION AUX CHARGES DU BUDGET PRINC	175 000,00	171 600,00	146 000,00	148 000,00	150 000,00	152 000,00	154 000,00	750 000,00
Collecte des OM résiduelles	907 000,00	900 000,00	940 000,00	945 000,00	790 000,00	795 000,00	800 000,00	4 270 000,00
Collecte des OM recyclables	555 000,00	555 000,00	550 000,00	552 000,00	450 000,00	455 000,00	460 000,00	2 467 000,00
VIDAGE DES CONTENEURS A VERRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLECTE DE CARTONS	90 000,00	80 000,00	80 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00	430 000,00
Services extérieurs divers	238 000,00	154 000,00	293 000,00	251 000,00	251 000,00	251 000,00	251 000,00	1 297 000,00
CAMPAGNE COMMUNICATION SUR DECHETS	50 000,00	40 000,00	120 000,00	60 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	330 000,00
Prestations diverses BA Déchets	142 500,00	122 000,00	122 500,00	122 500,00	122 500,00	122 500,00	122 500,00	612 500,00
fournitures administratives et technique	493 000,00	454 000,00	510 000,00	510 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00	2 460 000,00
Localions mobilières et immobilières	53 000,00	49 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	265 000,00
Services partagés	300 000,00	300 000,00	340 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 540 000,00
Amortissements BA Déchets	999 900,00	999 860,96	888 100,00	910 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	5 158 100,00
Dépenses imprévues	1 335 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
fraîs financiers et divers	63 700,00	49 700,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00	70 500,00
créances irrécouvrables et libes annulé	112 000,00	90 000,00	115 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	555 000,00
Autofinancement BA Déchets	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00
Total dépenses de fonctionnement	20 181 271,00	18 547 160,96	19 146 814,00	18 766 600,00	18 907 600,00	19 104 600,00	19 351 600,00	95 277 214,00
Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2015	Simulation réalisations 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total années 2016- 2020
REOM ménages	12 770 000,00	12 770 000,00	12 770 000,00	12 918 000,00	13 064 000,00	13 265 000,00	13 507 000,00	65 524 000,00
REOM non ménages	2 786 871,00	2 785 000,00	2 786 914,00	2 821 700,00	2 866 800,00	2 912 600,00	2 967 600,00	14 355 414,00
Ventes matières de récupération	658 000,00	650 000,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
Subventions	2 480 000,00	2 590 000,00	2 800 000,00	2 870 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00	2 710 000,00	13 920 000,00
Amortissements	96 400,00	96 392,50	96 400,00	96 400,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00	453 800,00
Autres produits	30 000,00	110 000,00	33 500,00	60 500,00	110 000,00	80 000,00	80 000,00	364 000,00
Résultat n-1	1 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL recettes de fonctionnement	20 181 271,00	19 001 392,50	19 146 814,00	18 766 600,00	18 907 600,00	19 104 600,00	19 351 600,00	95 277 214,00
TOTAL DEPENSES	23 189 068,70	19 070 064,80	20 749 914,00	21 053 500,00	20 069 600,00	20 266 600,00	20 513 600,00	102 453 214,00
TOTAL RECETTES	23 189 068,70	21 245 767,06	20 749 914,00	21 053 500,00	20 069 600,00	20 266 600,00	20 513 600,00	102 653 214,00
Résultat de fonctionnement 2015		454 231,54						
Résultat d'investissement 2015		1 721 470,72						
<i>Estimation du résultat global 2015 (dont résultat n-1)</i>		2 175 702,26						